



4^{ème} Manche Coupe du Var 2021 Samedi 18 septembre 2021

La Valette du Var (83)

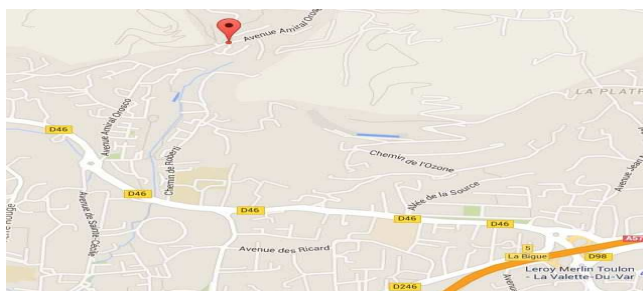


Organisation :

Directeur de course : Eric Pomet

Carte : Jardin des l'Oliviers 2016, Echelle : 1 / 3500^{ème}, Equidistance : 5 mètres

Accès : La Valette, D46 et intersection AV Amiral Orosco



Circuits D'ORIENTATION: OUVERT A TOUS :

VERT ET VERT ACCOMPAGNE: 1540M D+ 70M

BLEU : 2050 M - D+ 85M

JAUNE : 3030 M - D+ 150M

Accueil : A partir de 9h45 - Contrôle du pass sanitaire

Départs entre 10h00 et 12h00 – Fermeture des circuits : 13h00

Parking/Accueil : 0 à 100 m

Horaires de départ en libre service..

Circuits chronométrés.

inscriptions obligatoires sur: <http://co-paca.info/inscription/> jusqu'au 15 septembre 2021 à 23h00

Aucune inscription sur place

Tarifs par circuit: Licencié FFCO Var : 1€

Licencié FFCO Hors Var : 5€ - 3€ jeunes mois de 17ans

Non licencié : 5€ pass découverte et puce compris (une caution de 25€ sera demandée pour la puce)

Pour être chronométré vous devez obligatoirement présenter un certificat médical

de non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition de moins d'un an et pass sanitaire

Cette course pourra être annulée si les conditions météo sont défavorables (niveau de risque rouge) <http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html>

PASS SANITAIRE

Le Pass Sanitaire sera contrôlé à l'accueil **sous format papier ou numérique (voir extrait ci dessous)**

Toute personne ne répondant pas aux exigences du Pass sanitaire ne pourra pas participer à la manifestation.

COVID 19

1/ Extrait de l'Article 2.3 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié par le décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 :

« **Article 2-3 Version en vigueur depuis le 09 juin 2021**

Création Décret n°2021-724 du 7 juin 2021 - art. 1

1.-Les justificatifs dont la présentation peut être exigée sont générés :

1° Pour le résultat de l'examen de dépistage virologique ou le certificat de rétablissement, par le système d'information national de dépistage ("SI-DEP") mis en œuvre en application du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

2° Pour le justificatif de statut vaccinal, par le traitement automatisé de données à caractère personnel "Vaccin Covid" mis en œuvre en application du décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la

création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19.

Le port du masque dans la zone d'accueil est obligatoire.

Ne pas venir à plus de deux personnes devant la table d'accueil.

Du gel hydroalcoolique avant de prendre la carte et à l'arrivée sera disponible.

Respecter la distanciation sociale, ne pas se regrouper à plus de 10 avant ou après la course.

Bien vouloir venir avec l'appoint pour votre inscription, afin d'éviter les manipulations d'argents.

Rappel des mesures d'hygiène



Renseignements :

Email : eric.pomet@orange.fr - **Tél :** 06 33 56 11 35